



PROVINCE DE QUÉBEC PAROISSE DE SAINT-CÔME

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal, dûment convoquée et tenue le **lundi 20 avril 2015 à 19h00** au lieu ordinaire des séances étaient présents :

Martin Bordeleau, maire

Jean-Pierre Picard, conseiller siège no 1

Guy Laverdière, conseiller siège no 2

Marie-Claude Thériault, conseillère siège no 3

François Chevrier, conseiller siège no 4

Manon Pagette, conseillère siège no 5

Michel Venne, conseiller siège no 6

Formant le conseil au complet et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire. Alice Riopel, directrice générale est aussi présente.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire, après vérification déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX
5. DÉPÔT PROCÈS VERBAL DE CORRECTION
6. CONGRÈS ANNUEL ADMQ
7. CORRESPONDANCES SIGNIFICATIVES
8. AFFAIRES NOUVELLES

FINANCES

9. RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES
10. AUTORISATION VIREMENTS DE CRÉDIT
11. ADOPTION DES COMPTES
12. REMBOURSEMENTS DE TAXES

PÉRIODE DE QUESTIONS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. PAUSE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

15. ENTRETIEN PRÉVENTIF CASERNE-CHAUFFAGE ET CLIMATISATION

TRANSPORT

16. DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS-NETTOYAGE DE FOSSÉS RTE 343
17. DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS-MODIFICATION CHICANES AUX DEUX ENTRÉES DU VILLAGE

URBANISME

18. ADOPTION SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 548-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 510-2013 CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UN USAGE DE FABRICATION DE TUYAUX DANS LA ZONE 609
19. ADOPTION SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 549-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 206-1990 CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UN USAGE DE FABRICATION DE TUYAUX DANS LA ZONE 609

GESTION DU TERRITOIRE

20. REVITALISATION NOYAU VILLAGEOIS
21. ACHAT BACS BLEUS-RÉCUPÉRATION 64 LITRES
22. APPUI DEMANDE D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC

LOISIRS, SPORT, CULTURE, TOURISME & VIE COMMUNAUTAIRE

23. VERSEMENT ENTREPRENEUR RÉFECTIONS EXTÉRIEURES DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE-LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE
24. VERSEMENT ENTREPRENEUR - AMÉNAGEMENT POINT DE CHUTE CLSC SOUS-SOL HÔTEL DE VILLE (PHASE 2)
25. AVIS DE MOTION-MODIFICATION RÈGLEMENT NO 536-2014 TRAITANT DE LA POLITIQUE D'UTILISATION DU TERRAIN DE BALLE
26. ENTRETIEN TERRAINS ET PARCS MUNICIPAUX
27. FORMATION PROCHE-AIDANTS
28. PONT PAYANT-LEVÉE DE FONDS CHEVALIERS DE COLOMB
29. ROULOTTE PAUL BUISSONNEAU-PARTAGE DE COÛT AVEC STE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE
30. CPVL-DEMANDE APPROBATION PARCOURS LE CHANT DU MONDE

DIVERS

31. AUTORISATION ACHATS
32. PÉRIODE DE QUESTIONS
33. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

133-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

ADMINISTRATION

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

134-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux de **la séance ordinaire du 16 mars 2015** soient adoptés.

Adopté

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

135-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux de **la séance extraordinaire du 23 mars 2015** soient adoptés.

Adopté

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

- Rencontre-Terrain de balle : trouver solution
- Rencontre-Lac Clair
- Rencontre-Entente Commission scolaire : lundi prochain (27 avril 2015)
- Rencontre—Mme Line Lacoursière : projet subvention
- Remise de la médaille du lieutenant-gouverneur : Mme Diane Gaudet le 12 avril
- Rencontre-Post mortem du Festival St-Côme en glace
- Gala du Préfet : **37 375 \$** amassés pour Centraide
- Soirée bénévole pour St-Côme en glace : les membres du Conseil étaient serveurs et ont remis les pourboires à l'organisme
- *Saint-Côme, un cœur qui bat*-Levée de fonds du 10 avril 2015 : **+ de 13 000 \$**
- Soirée reconnaissance des bénévoles-17 avril dernier sous forme de Casino
- Relance du dossier du Manoir Les Mésanges (analyse des choix pour le terrain)

5. DÉPÔT PROCÈS VERBAL DE CORRECTION

NIL

6. CONGRÈS ANNUEL ADMQ

Congrès annuel à Québec les 17, 18 et 19 juin 2015 pour la directrice générale au coût d'inscription de 488,00\$ plus taxes.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

136-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque au montant de 561.08\$ taxes incluses constituant le paiement de cette inscription au congrès annuel de l'ADMQ à Québec les 17, 18 et 19 juin 2015 pour Alice Riopel, directrice générale. Les frais seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adopté

7. CORRESPONDANCES SIGNIFICATIVES

1904 NORDIKeau Inc.

Offre de services concernant le règlement sur les ouvrages d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) au coût de 2 450,00 \$ avant taxes

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

137-2015

Les membres du conseil ayant tous voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que l'offre de services professionnels de NORDIKeau Inc. concernant le règlement sur les ouvrages d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) au coût de 2450,00 \$ avant taxes soit acceptée.

Adopté

1906 La Fête nationale du Québec

Demande de financement de 5 000 \$

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

138-2015

Les membres du conseil ayant tous voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque de 3 000 \$ au nom de la Fête nationale du Québec et constituant la subventions accordée pour l'année 2015.

Adopté

1907 MDDELCC

M. le ministre, David Heurtel informe qu'une somme de 12 148.05 \$ a été versée par dépôt direct en décembre 2014 concernant la performance de la municipalité en matière de gestion des matières résiduelles.

1913 SADC

Invitation à la 2^e édition du Souper-Tournant des gens d'affaires en Matawinie qui aura lieu le 20 mai prochain à l'Auberge Val St-Côme. Inscriptions débuteront le 7 avril. Coût 40 \$ /membre et 45 \$ / non-membre.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

139-2015

Les membres du conseil ayant tous voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à faire l'achat de quatre (4) billets au coût de 40 \$ chacun, soit 160 \$ afin de participer à la 2^e édition du Souper-Tournant des gens d'affaires en Matawinie qui aura lieu le 20 mai prochain à l'Auberge Val Saint-Côme.

Adopté

1914 Gina Thériault

Offre de services contractuels comme photographe pour différentes activités

1915 Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière

Formulaire de cotisation au coût de 100 \$.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

140-2015

Les membres du conseil ayant tous voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu l'unanimité des conseillers d'autoriser l'adhésion de la Paroisse de Saint-Côme à l'Agence régionale de mise en valeurs des forêts privées de Lanaudière et conséquemment autorise le paiement de la cotisation annuelle 2015-2016 d'un montant de 100 \$.

Adopté

1917 St-Piair Mécanique du bâtiment

Renouvellement d'entretien préventif pour 2 ans au Centre des loisirs Marcel Thériault sur la climatisation, ventilation et humidificateur : 2 822.40 \$ (taxes non incluses)

Dossier mis à l'étude

1918 Recyc-Québec

Concernant la collecte sélective des matières recyclables, transmet un second versement de 49 715.75 \$ qui représente 60% de la compensation 2014

1920 Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière

Une année record pour le Défi 12h Val Saint-Côme : 80 416 \$ amassé

1921 Tourisme Lanaudière

Invitation à la 37^e assemblée générale annuelle qui aura lieu le mercredi 29 avril à 10h, au Château Joliette. Dîner-conférence 30 \$ taxes incluses.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

141-2015

Les membres du conseil ayant tous voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque libellé à Tourisme Lanaudière, au coût de 30 \$ pour le Dîner-conférence de la 37^e assemblée générale annuelle de Tourisme Lanaudière qui aura lieu le 29 avril 2015.

Adopté

1922 C.I.E.L. Matawinie

Invitation à l'assemblée générale annuelle mercredi le 6 mai à 19h30, Salle du conseil de Sainte-Béatrix. Ordre du jour inclus

Accusé réception

1923 Société Alzheimer

Demande de gratuité pour l'utilisation du Centre des loisirs Marcel-Thériault pour une tournée régionale de la pièce de théâtre *Ce lien qui blesse* qui se tiendra le samedi 14 novembre 2015.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

142-2015

Les membres du conseil ayant tous voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers que le Centre des loisirs Marcel-Thériault soit laissé gratuitement, le 14 novembre 2015 à la Société Alzheimer pour une tournée régionale de la pièce de théâtre *Ce lien qui blesse*.

Adopté

1930 Pierre St-Amant

Remet démission en tant que pompier volontaire et remerciements au Service incendie

Lettre de remerciements sera transmise à M. St-Amant

1931 Village des jeunes

Invitation au 7^e tournoi de golf qui se tiendra le mercredi 16 septembre au Club de golf Montcalm de St-Liguori. Formule Vegas- Quatuor 560 \$ (golf, voiturette et souper).

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard, étant sur le comité au Village des jeunes se retire de la table des délibérations.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

143-2015

Les membres du conseil ayant tous voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit autorisée à émettre un chèque de 560 \$ libellé à Village des jeunes pour un quatuor formule Vegas au 7^e tournoi de golf qui se tiendra le 16 septembre prochain au Club de golf Montcalm de St-Liguori.

Adopté

8. AFFAIRES NOUVELLES

- **M. le conseiller Michel Venne**

Formation restreinte du Comité Manoir les Mésanges-discussion pour choix de terrain

Formation restreinte avec urbaniste pour la revitalisation du noyau villageois

- **M. le conseiller François Chevrier**

La crue des eaux se passe bien cette année

- **Mme la conseillère Marie-Claude Thériault**

Projet Parc à vélo est retardé-le terrain est non approprié

Préparation de la Fête Nationale

- **M. le conseiller Guy Laverdière**

Mme Nadia Maheu de la MRC de Matawinie sera au Centre Jour le 22 avril à 10h00 pour parler du compostage

Assisté à la conférence à Bécancour concernant l'installation d'une chaudière Biomasse-très intéressant

- **M. le conseiller Jean-Pierre Picard**

Appréciation concernant l'implication des bénévoles relativement aux levées de fonds, ponts payants, etc.

FINANCES

9. RAPPORTS

La directrice générale remet en début d'assemblée une **liste de disponibilité budgétaire** aux membres du conseil municipal.

10. AUTORISATION VIREMENTS DE CRÉDIT

NIL

11. ADOPTION DES COMPTES

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

144-2015

La directrice générale dépose aux membres du conseil une liste des comptes payés et impayés. Les membres du conseil municipal ayant voté, et la directrice générale ayant procédé à l'émission chèques numéro **12229; 12309; 12313 à 12314; 12324 à 12335; 12337 à 12352; 12354 à 12373; 12375 à 12379; 12418 à 12445; 12447 à 12448; 12450 12458; 12460 et 12516 à 12571** certifie qu'il y a des fonds disponibles pour payer les comptes et déboursés du mois **de mars 2015**, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes et déboursés du mois **de mars 2015** totalisant **668 623,60 \$** soit adoptée et que les factures soient payées telles que présentées.

Adopté

12. REMBOURSEMENTS DE TAXES

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

145-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers que suite à l'émission de certificats de la MRC et des taxes payées en trop, des remboursements totalisant un montant total de 902,00\$ soient effectués selon la liste déposée aux membres du conseil.

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

14. PAUSE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

146-2015

Il est présentement 20h15 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit suspendue dix (10) minutes pour une pause.

Adopté

MONSIEUR LE MAIRE DE MANDE LE VOTE

147-2015

Il est présentement 20h30 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit rouverte.

Adopté

SÉCURITÉ PUBLIQUE

15. ENTRETIEN PRÉVENTIF CASERNE-CHAUFFAGE ET CLIMATISATION

La firme TECHNICALIM CHAUFFAGE-CLIMATISATION offre ses services pour un entretien préventif pour la caserne de pompier incluant 4 inspections par année au coût total de 1 610,00 \$ plus taxes.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

148-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à l'octroi et au paiement du contrat d'entretien préventif des installations de la **caserne pour un entretien préventif** avec le fournisseur **TECHNICALIM chauffage-climatisation** au coût total de **1 610,00 \$ plus taxes**.

Adopté

TRANSPORT

16. DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS-NETTOYAGE DE FOSSÉS
RTE 343

MONSIEUR LE MAIRE DE MANDE LE VOTE

149-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers qu'une demande soit adressée au Ministère des Transports pour l'exécution du nettoyage de fossés sur la Route 343 à la hauteur des adresses civiques #2880 jusqu'au #2920.

Adopté

17. DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS-MODIFICATION CHICANES
AUX DEUX ENTRÉES DU VILLAGE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

CONSIDÉRANT QU' une demande a déjà été transmise au Ministère des Transports suite à la séance du 9 décembre 2013 afin que les deux chicanes construites à l'entrée du village soient vérifiées;

CONSIDÉRANT QUE ces chicanes sont inachevées et plusieurs événements nous ont été rapportés concernant la sécurité notamment celle des piétons et des cyclistes;

CONSIDÉRANT QUE ces chicanes sont présentement dans un état lamentable et nuisent à la sécurité des usagers ainsi qu'au passager des véhicules lourds;

CONSIDÉRANT QUE la largeur de l'asphalte est insuffisante, les véhicules lourds doivent passer sur l'accotement en gravier ce qui occasionne une nuisance par le bruit considérable pour les résidents du secteur;

CONSIDÉRANT QUE suite à une conversation téléphonique avec un représentant du Ministère des Transports qui nous avait confirmé que des travaux étaient projetés pour cette année afin que ces deux chicanes soient construites de façon permanente.

150-2015

Les membres du conseil ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-ClaudeThériault et résolu à l'unanimité des conseillers qu'une demande soit transmise au Ministère des Transports afin que, en premier lieu pour des raisons de sécurité ainsi que pour des raisons d'attrait, ces dits travaux projetés soient exécutés dans les plus brefs délais.

Adopté

URBANISME

18. ADOPTION SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 548-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 510-2013 CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UN USAGE DE FABRICATION DE TUYAUX DANS LA ZONE 609

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

- CONSIDÉRANT QUE** le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 510-2013 est en vigueur depuis le 10 juillet 2013;
- CONSIDÉRANT QU'** un tel règlement permet, à certaines conditions, qu'un usage soit implanté ou exercé dans une zone déterminée par le Règlement de zonage;
- CONSIDÉRANT QU'** une demande privée de modification règlementaire a été déposée à la municipalité afin d'autoriser une entreprise de fabrication de tuyaux des PVC et ABS dans la zone 609;
- CONSIDÉRANT QU'** il est opportun, moyennant certaines conditions de permettre l'usage de fabrication de tuyaux dans la zone 609;
- CONSIDÉRANT QU'** une assemblée publique a été tenue sur le projet de règlement par l'entremise du maire, ou d'un autre membre du Conseil désigné par ce dernier et que toute personne a pu s'y faire entendre à ce propos;
- CONSIDÉRANT QUE** ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2);
- CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC de Matawinie et aux dispositions de son document complémentaire;

151-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers **QUE LE CONSEIL ORDONNE ET STATUE CE RÈGLEMENT À TOUTE FIN QUE DE DROIT.**

Article 1. Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est adopté sous le titre de « Règlement d'urbanisme numéro 548-2015 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 510-2013 concernant l'implantation d'un usage de fabrication de tuyaux dans la zone 609 ».

Article 2. Objets du règlement

Le présent règlement vise à permettre l'opportunité d'autoriser, malgré le règlement de zonage et moyennant certaines conditions, un usage de fabrication de tuyaux dans la zone 609.

Article 3. Invalidité partielle du règlement

Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, paragraphe par paragraphe, de sorte que si l'une de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continueraient de s'appliquer.

Article 4. Les services personnels dans la zone 104

Le chapitre 3 du règlement relatif aux usages conditionnels numéro 510-2013 est modifié par l'ajout d'une section 4 telle que reproduite ci-après.

Section 4. La fabrication de tuyaux dans la zone 609

Article 42. Champ d'application

Une entreprise de fabrication de tuyaux de la classe d'usage 4100 Industriel type 1 peut être autorisée aux conditions du présent règlement, et ce, dans la zone 609 du Règlement de zonage.

Article 43. Critères d'évaluation

L'opportunité d'autoriser une entreprise de fabrication de tuyaux dans la zone 609 en tant qu'usage conditionnel est évaluée selon les critères suivants :

- a. L'usage s'implante ou s'exerce sur un terrain ayant un passé industriel ou commercial;*
- b. L'implantation et l'exercice de l'usage sont possibles dans le respect de l'environnement et des vocations récréotouristique et de villégiature de la Municipalité;*
- c. Des mesures appropriées sont prises afin de limiter au maximum l'impact visuel et sonore de l'usage sur les résidences à proximité et sur l'environnement général de la municipalité;*
- d. Des mesures appropriées sont prises afin de préserver l'aspect naturel du corridor routier le long de la route 347;*
- e. L'entrée et la circulation des véhicules sur le terrain sont planifiées afin de minimiser leur impact sur les terrains et les voies de circulation adjacentes, notamment la route 347;*
- f. L'entreposage n'est autorisé qu'à l'intérieur d'un bâtiment principal ou accessoire.*

Article 5. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), à la date de la délivrance du certificat de conformité par la MRC.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Alice Riopel
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion :	16 mars 2015
Adoption du projet de règlement :	16 mars 2015
Tenue de l'assemblée publique :	15 avril 2015
Adoption du second projet de règlement :	
Approbation par les personnes habiles à voter :	
Adoption du règlement :	
Approbation de la MRC :	
Entrée en vigueur :	

19. ADOPTION SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 549-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 206-1990 CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UN USAGE DE FABRICATION DE TUYAUX DANS LA ZONE 609

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

CONSIDÉRANT QUE	le règlement de zonage numéro 206-1990 est en vigueur depuis le 23 avril 1990;
CONSIDÉRANT QUE	le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 510-2013 est en vigueur depuis le 10 juillet 2013;
CONSIDÉRANT QU'	une demande privée de modification règlementaire a été déposée à la municipalité afin d'autoriser une entreprise de fabrication de tuyaux des PVC et ABS dans la zone 609;
CONSIDÉRANT QU'	il est opportun, moyennant certaines conditions de permettre l'usage de fabrication de tuyaux dans la zone 609;
CONSIDÉRANT QU'	afin de bien encadrer l'implantation et les nuisances potentielles reliées à l'usage, le règlement relatif aux usages conditionnel est amendé par le règlement 548-2015 pour y ajouter des critères d'évaluation visant un usage de fabrication de tuyaux;
CONSIDÉRANT QU'	une assemblée publique a été tenue sur le projet de règlement par l'entremise du maire, ou d'un autre membre du Conseil désigné par ce dernier et que toute personne a pu s'y faire entendre à ce propos;
CONSIDÉRANT QUE	ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes

intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2);

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC de Matawinie et aux dispositions de son document complémentaire;

152-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers **QUE LE CONSEIL ORDONNE ET STATUE CE RÈGLEMENT À TOUTE FIN QUE DE DROIT.**

Article 1. Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est adopté sous le titre de « Règlement d'urbanisme numéro 549-2015 modifiant le Règlement de zonage numéro 206-1990 concernant l'implantation d'un usage de fabrication de tuyaux dans la zone 609 ».

Article 2. Objets du règlement

Le présent règlement vise à identifier que l'usage de fabrication de tuyaux est autorisé dans la zone 609, moyennant certaines conditions présentes au règlement relatif aux usages conditionnels numéro 510-2013.

Article 3. Invalidité partielle du règlement

Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, paragraphe par paragraphe, de sorte que si l'une de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continueraient de s'appliquer.

Article 4. Modification de la grille des usages et normes

La grille 609 du chapitre 16 du Règlement de zonage 206-1990 est modifiée par l'ajout à la classe d'usage « 4100 Industriel type 1 » de la note suivante :

« (4) Voir Règlement d'urbanisme 510-2013 relatif aux usages conditionnels ».

Article 5. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), à la date de la délivrance du certificat de conformité par la MRC.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Alice Riopel
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion :
Adoption du projet de règlement :

16 mars 2015
16 mars 2015

Tenue de l'assemblée publique : 15 avril 2015
 Adoption du second projet de règlement :
 Approbation par les personnes habiles à voter :
 Adoption du règlement :
 Approbation de la MRC :
 Entrée en vigueur :

GESTION DU TERRITOIRE

20. REVITALISATION NOYAU VILLAGEOIS

Les membres du conseil ont rencontré trois firmes pour leur présenter nos attentes concernant ce concept de revitalisation du noyau villageois et faisant suite à cette rencontre, L'Atelier Urbain, Lemay+DAA ainsi que Mobius nous ont fournis leur proposition.

MONSIEUR LE MAIRE DE MANDE LE VOTE

153-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que le contrat pour la revitalisation du noyau villageois soit donné à la firme **L'Atelier Urbain** au coût de **15 500,00\$ taxes non incluses** et conditionnellement à l'obtention de la subvention provenant du « Programme Municipalités Dévitalisées » et que, suite à la réalisation de ce projet, la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder au paiement des sommes dues.

Adopté

21. ACHAT BACS BLEUS-RÉCUPÉRATION 64 LITRES

La municipalité doit procéder à l'achat de bacs de récupération bleus 64 litres et la firme Gestion USD inc. offre un prix unitaire de 8,55\$/unité pour 250, taxes en sus.

MONSIEUR LE MAIRE DE MANDE LE VOTE

154-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à l'achat et au paiement de 250 bacs de récupération bleus 64 litres chez le fournisseur **Gestion USD inc.** au coût total de **2 620,86\$ tx incl.** .

Adopté

22. APPUI DEMANDE D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9300 3838 Québec Inc. a/s Michel Fecteau (propriétaire du Club de golf Val Saint-Côme) a fait une demande au MFFP le 2 janvier 2015 en vue de l'utilisation du territoire public dans le canton Cartier, rang 2, sur les lots 6 et 5 pour un chemin au bout de la rue Albatros lui permettant de se rendre à la phase 2 de son projet immobilier sur sa propriété actuelle;

- CONSIDÉRANT QU' un plan d'affaires a été déposé le 14 avril 2015 afin de démontrer la faisabilité de la phase 2 du projet immobilier;
- CONSIDÉRANT QUE le projet immobilier de la phase 2 pourra générer des retombées économiques pour la communauté et la municipalité de Saint-Côme;
- CONSIDÉRANT QUE des négociations sont en cours afin d'en arriver à une entente en vue de la rétrocession des rues du Golf et Albatros à la municipalité avec des virées conformes;
- CONSIDÉRANT QUE le projet a reçu l'appui du conseil de la Société de développement des Parcs régionaux de la Matawinie (SDPRM) mais qu'il recommande d'attendre d'avoir la confirmation de la municipalité de St-Côme (courriel du directeur David Lapointe, 27 janvier 2015);

155-2015

EN CONSÉQUENCE les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers;

- QUE la municipalité de Saint-Côme reconnaît le bien-fondé de la demande d'utilisation du territoire public pour permettre au promoteur immobilier d'avoir accès au développement de la phase 2 de son projet sur sa propriété.
- QUE l'appui de la municipalité est sous la réserve d'une entente sans frais pour les chemins et virées du Golf et Albatros.
- QUE la municipalité de Saint-Côme donne son consentement à la Société de développement des Parcs régionaux de la Matawinie afin qu'elle confirme son appui.

Adopté

LOISIR, SPORT, CULTURE, TOURISME & VIE COMMUNAUTAIRE

23. VERSEMENT ENTREPRENEUR RÉFECTIONS EXTÉRIEURES DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE-LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

156-2015

Suite à la réception d'une demande de paiement vérifiée et approuvée par Hétu-Bellehumeur architectes inc. et constituant le certificat de paiement No 5 les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque au montant de **12 434,00 \$** à la firme **BERNARD MALO INC.** et constituant le versement relatif à la **libération de la retenue contractuelle de 10%** pour les travaux de réfections extérieures au bureau d'accueil touristique (ancien presbytère).

Adopté

24. VERSEMENT ENTREPRENEUR - AMÉNAGEMENT POINT DE CHUTE CLSC SOUS-SOL HÔTEL DE VILLE (PHASE 2)

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

157-2015

Suite à la réception d'une demande de paiement vérifiée et approuvée par Hétu-Bellehumeur architectes inc. et constituant le certificat de paiement No 2 les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque au montant de **810,33 \$** à la firme **BERNARD MALO INC.** et constituant le versement No 2 pour les travaux d'aménagement du point de chute CLSC au sous-sol de l'Hôtel de Ville (PHASE 2). Cette dépense sera prélevée à même les fonds accumulés non affectés des années précédentes.

Adopté

25. AVIS DE MOTION-MODIFICATION RÈGLEMENT NO 536-2014 TRAITANT DE LA POLITIQUE D'UTILISATION DU TERRAIN DE BALLE

Madame la conseillère Marie-Claude Thériault dépose un AVIS DE MOTION, voulant qu'il y ait présentation lors d'une prochaine séance d'un règlement modifiant le règlement numéro 536-2014 et traitant de la politique d'utilisation du terrain de balle afin d'y ajouter des dispositions relatives aux amendes et pénalités et demande une dispense de lecture, une copie du règlement sera remise à tous les membres du Conseil en vertu de la Loi.

26. ENTRETIEN TERRAINS ET PARCS MUNICIPAUX

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

158-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte l'offre de service d'entretien et de tonte de gazon pour les espaces verts de la municipalité pour saison **estivale 2015** de **Sébastien Larochelle** au coût de **9 516,00\$ taxes incluses** et que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à 3 versements, soit 3 000,00\$ plus taxes le 31 mai 2015, 3 000,00\$ plus taxes le 31 juillet 2015 et 2 275,00\$ plus taxes le 30 septembre 2015.

Adopté

27. FORMATION PROCHE AIDANTS

MONSIEUR LE MAIRE DE MANDE LE VOTE

159-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers que le local situé au 1480 rue Principale soit mis gratuitement à la disposition du Centre d'Action Bénévole Matawinie pour y tenir une formation pour les proche-aidants du 29 avril 2015 au 10 juin 2015 les mercredis après-midis.

Adopté

28. PONT PAYANT-LEVÉE DE FONDS CHEVALIERS DE COLOMB

MONSIEUR LE MAIRE DE MANDE LE VOTE

160-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité n'a pas d'objection à la tenue d'un pont payant organisé par les Chevaliers de Colomb de Saint-Côme comme activité de financement et qui se déroulera face aux numéros civiques 1090 et 1101 de la rue Principale..

Adopté

29. ROULOTTE PAUL BUISSONNEAU-PARTAGE DE COÛT AVEC STE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE

MONSIEUR LE MAIRE DE MANDE LE VOTE

161-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Côme invite la municipalité de Ste-Émélie-de-l'Énergie à conclure une entente de partage des coûts à 50% chacun pour réserver les services de la roulotte Paul Buissonneau au coût total de 2 300,00 \$ plus taxes par année pour les années 2015 et soit 2016 ou 2017 et établissant que pour l'année 2015 Ste-Émélie-de-l'Énergie en sera l'hôte et pour l'année 2016 ou 2017 Saint-Côme en sera l'hôte. La directrice générale est par la présente autorisée à procéder au paiement de 1 150,00 \$ plus taxes pour cette activité pour l'année 2015. Cette dépense sera prélevée à même le poste budgétaire « ACTIVITÉS FAMILLE » (02 590 03 980)

Adopté

30. CPVL-DEMANDE APPROBATION PARCOURS LE CHANT DU MONDE

Suite à une rencontre de consultation sur l'emplacement stratégique des bornes où tablait un représentant du Tourisme, du Conseil municipal, de la Chambre de Commerce et du Conseil local du patrimoine, le CPVL demande une approbation du parcours Le Chant du Monde relativement aux choix des emplacements.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

162-2015

Les membres du conseil municipal ayant tous voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de la Paroisse de Saint-Côme autorise le parcours avec les bornes choisies suivantes pour la tenue de l'événement Chant du Monde organisé par le CPVL :

- **La chanson à bercer**
(côté entrée du Bureau d'Accueil Touristique au 1611, rue Principale)
- **La complainte et la ballade**
(arrière du Bureau d'Accueil Touristique au 1611, rue Principale)
- **La chanson de labeur**
(à la Halte Lajeunesse située devant la boulangerie)
- **La chanson à répondre**
(au dépanneur R. Emery et fils / Harnois)

Adopté

DIVERS

31. AUTORISATION ACHATS

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

163-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à l'achat et au paiement de clôtures ainsi que des pièces pour modifier le « ball stop » pour la sécurité des enfants et spectateurs au terrain de balle au coût de 1 000,00\$.

Adopté

32. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

M. Yvan McCabe présente le nouveau conseil d'administration du Club Quad. Une lettre de félicitations sera transmise au Club Quad pour ces nominations.

33. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

164-2015

Il est présentement 21h10 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à des conseillers que la séance soit et est levée.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Alice Riopel
Directrice générale